

## Compte rendu de séance du 16 janvier 2019

Convocation du 9 janvier 2019

L'an deux mil vingt, le 16 janvier à 18h30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mr BAUDOUIN Daniel, Maire.

**Présents :** BAUDOUIN D. BUISSON A .DROUARD V. GRAVIER M. GUILLOTEAU D. GRIJOLOT L. MAGNERON J. PAGENEAU M.C. PROUST A.M. ROMANTEAU L. SIONNET C. (arrivée à 18h50) TANGUY J.N.

**Absents excusés :** MORIN POUGNARD J. donne pouvoir à TANGUY J.N.

**Absents :** SIMONNET D.

Madame PROUST A. M. a été élue secrétaire

Le procès-verbal de la précédente assemblée a été lu et approuvé

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1 – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 6 janvier 2020
- 2 – Admission en non-valeur
- 3 – Subvention aux associations
- 4 – Demande de subvention auprès de la DRÉAL Nouvelle Aquitaine
- 5- Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020
- 6 – Questions diverses

### **1 – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DU 6 JANVIER 2020**

**2020-01-01**

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- Les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts
- La délibération de la CAN n° C-01-09-2019 du 23 septembre 2019 adoptant le transfert des contingents SDIS communaux auprès de la CAN
- L'arrêté préfectoral du 10 décembre 2019 portant modification des statuts de la CAN au 1<sup>er</sup> janvier 2020
- La décision approuvant le rapport modifié de la CLECT en date du 6 janvier 2020

Monsieur le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

Le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, portant sur l'évaluation des charges liée au transfert des contingents SDIS communaux à la CAN au 1<sup>er</sup> janvier 2020, a été adopté à l'unanimité le 6 janvier 2020.

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal selon les dispositions réglementaires en vigueur.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le rapport modifié de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération du Niortais réunie le 6 janvier 2020.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve le rapport modifié de la CLETC de la CAN du 6 janvier 2020.

## **2 – ADMISSION EN NON-VALEUR**

### **2020-01-02**

\* Le Maire informe le conseil municipal de l'envoi par la DDFIP des Deux-Sèvres d'une demande d'admission en non-valeur de taxes d'urbanisme d'un montant de 214,69 € concernant Monsieur TAVERNIER Bruno.

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce pour cette admission en non-valeur.

### **2020-01-03**

\* Le Maire informe le conseil municipal de l'envoi par la DDFIP des Deux-Sèvres d'une demande d'admission en non-valeur d'un montant de 2,81 € concernant France Télécom, pour le motif que le montant est inférieur au seuil minimum de poursuite.

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce pour cette admission en non-valeur.

### **2020-01-04**

\* Le Maire informe le conseil municipal de l'envoi par la DDFIP des Deux-Sèvres d'une demande d'admission en non-valeur d'un montant de 555,80 € concernant la cantine/garderie de 2018 et 2019 de Monsieur DESBORDES Cyril.

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce pour cette admission en non-valeur.

## **3 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

ADMR (aide à domicile canton Beauvoir)	885
<b>Association parents d'élèves Marigny</b>	<b>230</b>
<b>ACCA Marigny (chasse)</b>	<b>180</b>
Amicale des Sapeurs-Pompiers	75
Amicale Donneurs de Sang Canton	40
Association March'Ensemble	40
Banque alimentaire	60
<b>Club des Aînés Marigny</b>	<b>180</b>
<b>Comité des fêtes Marigny</b>	<b>180</b>
<b>Coopérative scolaire Marigny</b>	<b>800</b>

Croix Rouge française	60
Cyclos Beauvoir	40
Ligue contre le cancer	150
<b>JUDO CLUB Plaine de Courance</b>	<b>180</b>
<b>Têtes en l'Air Marigny</b>	<b>180</b>
Paralysés de France	40
Prévention routière	40
Restos du cœur	60
<b>SEP (Société d'Education Populaire) Marigny</b>	<b>180</b>
Souvenir Français	40
SSIAD Plaine et Marais (service de soins)	150
Union pour la musique	40
LL NATHAN	40
Office National Anciens Combattants	40
Conciliateurs de Justice	40
<b>SOI RIRE Marigny</b>	<b>180</b>
FESTI BEAU Z'ART	40
Vélo Sport Canton Beauvoir	40
<b>Autour de l'église Saint Jean Marigny</b>	<b>180</b>
<b>Ass Biodiversité</b>	<b>180</b>
Impulsion Gym	40
Société Mycologique du Massif d'Argenson	40
<b>TOTAL</b>	<b>4 650</b>

#### **4 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRÉAL NOUVELLE AQUITAINE**

**2020-01-05**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la visite d'un inspecteur de la DRÉAL sur la commune, ce dernier a constaté la présence d'un champignon au pied du chêne vert classé de Péré.

Il s'avère nécessaire de faire effectuer un diagnostic phytosanitaire auprès d'entreprises compétentes.

La DRÉAL a la possibilité de participer à hauteur de 50 % des frais occasionnés par cette étude. Le devis en notre possession s'élève à 996 €.

Le conseil municipal donne son accord pour le devis et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette demande de subvention.

#### **5 – ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

**2020-01-06**

##### **Annule et remplace celle visée de la préfecture en date du 24 décembre 2019**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT, qui permet au Conseil Municipal d'autoriser le Maire, dans l'attente du vote du budget 2020, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des dépenses d'investissement inscrites au budget 2019, hors remboursement de l'annuité en capital de la dette.

Vu que le quart des dépenses d'investissement inscrites au budget 2019, hors remboursement de la dette, s'élève à 159 725 euros (638 903 x 25%),

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,**

**AUTORISE :**

Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2020, les dépenses d'investissement suivantes pour :

- *Voirie-Pave : au compte 2315-40 pour la somme de 3 000 €*
- *Voirie : au compte 21578-41 pour la somme de 2 000 €*
- *Bâtiments scolaires : au compte 2184-55 pour la somme de 3 000 €*
- *Construction Atelier Municipal : au compte 2313-95 pour la somme de 4 000 €*

**DIT** que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits obligatoirement au budget 2020.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces concernant cette opération.

## **6 – QUESTIONS DIVERSES**

- Les 12 locatifs (IAA) seront livrés en mars 2020.
- Bilan des pompiers : Lecture de la synthèse d'activité sur la commune de Marigny.
- Géo 3D invite les entreprises à faire des devis pour les entrées de bourg.
- Aménagement du cœur de bourg : les appels d'offres concernant les lots infructueux sont en cours.
- Taille des marronniers et plantation d'arbres dans la cour de l'école prévues aux vacances de février.
- CME (Conseil Municipal des Enfants) du 17/01/2020 : Une réunion est prévue le samedi 1<sup>er</sup> février de 14h30 à 17h30 pour finir les boîtes à livres et choisir les lieux d'implantation, en présence du Conseil Municipal et d'un agent communal

Fin de la séance : 21h00

**Le Président,**

**Les membres du conseil municipal**